



Barras Eric, Thévoz Ivan

L'attaque du loup sur l'homme en terre fribourgeoise ? Qu'une question de temps ! Nos autorités sont-elles responsables de négligence en cas d'attaque sur l'homme ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 23.05.23

Dépôt

Bon nombre de personnes, déconnectées de la réalité du terrain et de l'agriculture, affirment depuis longtemps que la présence du loup ne présente guère de risques pour l'humain. Dans la majorité des cas, le loup adopte une attitude craintive face à l'homme. Cependant, au vu de l'actualité sur les attaques de loups dans d'autres cantons, nous devons nous poser les bonnes questions. Qu'en est-il vraiment ?

Elias Pesenti, responsable du domaine de la faune terrestre et inspecteur de la chasse au Service des forêts et de la nature dans le canton de Fribourg, affirme, dans la Liberté du 3 mars 2023, :« Le risque zéro n'existe pas, bien entendu. Mais la probabilité qu'une attaque se réalise est très très faible. Je regrette que l'on continue à véhiculer des croyances qui alimentent les fantasmes et la peur collective plutôt que de se baser sur les connaissances scientifiques... »

Ce genre de propos ne reflètent pas la réalité du terrain et nous déplorons que les services de l'Etat n'aient pas réalisé à temps les risques énormes que la présence du loup amène à la population et à l'agriculture fribourgeoise. Cette naïveté étatique ne renforce pas la confiance en nos autorités car, depuis plusieurs années, les services cantonaux et fédéraux nous répètent que le loup n'est pas dangereux, ni pour les troupeaux, ni pour l'homme. Or, force est de constater qu'après nous avoir dit que le loup ne s'attaquerait pas aux troupeaux, qu'il ne s'attaquerait pas aux bovidés, qu'il ne s'approcherait pas des habitations, qu'il n'attaquerait pas les troupeaux jusqu'aux fermes et finalement qu'il ne serait pas menaçant pour la population, c'est aujourd'hui malgré tout le cas.

Nous a-t-on menti ? Sommes-nous vraiment conscients des risques potentiels sur l'humain ? Les actions menées jusqu'à présent sont visiblement inefficaces et ne répondent pas à l'urgence qu'impose la situation. Nous pouvons nous demander si les autorités en sont vraiment conscientes. Sans mesures immédiates et de grande ampleur, les attaques du loup sur les troupeaux vont augmenter et la prochaine étape pourrait être l'attaque du loup sur une femme, un homme ou, pire encore, un enfant.

Nous dénonçons depuis plusieurs années la problématique du loup et sa dangerosité pour les animaux de rentes et maintenant également pour la population et visiblement les autorités cantonales ne prennent pas de réelles mesures afin d'assurer la protection de la population, des éleveurs et des troupeaux.

Dès lors, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Etant donné que le Conseil fédéral s'est déchargé de toutes responsabilités en cas d'attaque sur l'homme, qu'en est-il du Canton de Fribourg ? Le Conseil d'Etat et le Parlement pourraient-ils être tenus pour responsables de négligence en cas d'attaque sur l'homme ?
 2. Quelles mesures peuvent et vont être prises pour éviter un tel accident ?
 3. A qui incombe la responsabilité et le paiement des éventuels frais médicaux au cas où un citoyen ou un éleveur serait blessé lors d'une attaque de loup alors qu'il tente de se protéger ou protéger l'un de ses animaux ?
 4. A qui incombe la responsabilité et le paiement des éventuels dommages et intérêts au cas où un humain viendrait à décéder lors d'une attaque de loup alors qu'il tente de se protéger ?
-